

ACTUALITÉ - Septembre 2023

Nouveau droit de la protection des données à partir du 1er septembre 2023

Le 1er septembre 2023, la loi révisée sur la protection des données est entrée en vigueur. La Caisse de pension Valora (CPV), qui opère dans le cadre de la LPP obligatoire, est considérée comme un organe fédéral et doit se conformer à des prescriptions supplémentaires.

La CPV a pris les mesures nécessaires et a publié la déclaration de protection des données révisée sur son site Internet. Avec la déclaration de protection des données, la CPV informe les personnes concernées sur la protection des données et le traitement des données personnelles. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter dataprivacy@valora.com.